



MAIRIE

Mardi, Mercredi et Jeudi :

9h00/12h00

Lundi et Vendredi :

14h00/18h00

Mme le Maire :

Les mardi et mercredi
de 10h00 à 12h00
ou autres sur rendez-vous

~

Maire et adjoints :

Le mercredi
de 17h00 à 18h00

Comité de rédaction

Brigitte Grimaud

Jean Charles Guideur

Nicolas Cellier

Pascal Pierre

INVITATIONS à tous les habitants

INVITATIONS à tous les habitants

Nouvel Espace périscolaire

Noëlla Lucas et le Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter à la pose de la Première Pierre,

le vendredi 18 décembre 2015 à 9 h 30

7 chemin de la Noue

Suivie d'une réception à la salle polyvalente.



Vœux du Maire

Noëlla Lucas et le Conseil Municipal
ont le plaisir d'inviter toutes les familles Orbriennes et les acteurs de la commune
à la cérémonie des vœux de la nouvelle année,

le samedi 9 janvier 2016 à partir de 18 heures

à la salle polyvalente où le verre de l'amitié sera offert.



Repas du Nouvel An

La Présidente et les membres du CCAS
(Centre Communal d'Action Sociale)

Vous convient au traditionnel repas annuel suivi d'un après-midi de jeux et de détente,

le dimanche 10 janvier 2016 à 12 h 00

à la salle polyvalente.

(Renseignements et inscriptions auprès de la mairie)

Le Maire,
Noëlla Lucas



Séances du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2015

Le Conseil Municipal :

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 11 impasse du Bourg Chapon, section C numéros 510, 630, 844, 684 (droits indivis) et 370 (droits indivis), d'une contenance de 250 m², 227 m², 762 m², 139 m², 188 m², appartenant à Monsieur et Madame John HACKETT ;

sur l'immeuble bâti situé 80 rue du Docteur Audé, section C numéros 801, 829, 1257, d'une contenance de 949 m², 31 m², 670 m², appartenant à Madame Jacqueline PICART.

confirme l'adhésion au service de transport scolaire vers les établissements d'enseignement secondaire de Fontenay-le-Comte, géré par la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq; **accepte** le projet de convention proposé pour l'année scolaire 2015/2016 qui fixe la contribution estimative des communes adhérentes à 3,50 euros par élève transporté et par mois ;

approuve les animations proposées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) 2015-2016 qui comprennent des ateliers de jeux collectifs, d'arts créatifs et de lecture, des séances d'expression corporelle avec l'association Terpsichore, un éveil à la flore avec l'association Graine de Nature, une initiation à la langue des signes et à la musique; **autorise** Madame le Maire à signer les conventions avec les intervenants extérieurs ;

décide de maintenir pour la 3^{ème} année consécutive le montant du loyer du salon de coiffure à 400.00 euros HT /480.00 euros TTC jusqu'à l'échéance du contrat de bail le 30 septembre 2016 ;

décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2016:

Part fixe annuelle :	40,00	€ HT / logement
Part proportionnelle :	0,82	€ HT / m ³

La tarification est inchangée depuis 2009.

étudie deux propositions en vue de souscrire une assurance dommages ouvrage pour toutes les

malfaçons qui pourraient se révéler après la réception des travaux de l'école.

Considérant l'écart entre les deux propositions, **reporte** sa décision et **décide** de demander une troisième tarification ;

décide d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente à l'entreprise SOTRAMAT TP pour un montant de 10 497,50 euros HT, **autorise** Madame le Maire à signer le marché et à engager les travaux pour une réalisation fin 2015.

constate la charge d'emprunts supportée par le budget général pour la construction des réseaux d'assainissement avant la comptabilisation de ces dépenses dans un budget annexe; **décide** de compenser cette charge financière en versant une participation pour charge d'intérêts d'emprunts du budget assainissement au budget général, évaluée à 80 000 euros et répartie sur 4 ans ; **procède** à la décision modificative n°1/2015 du budget assainissement consistant à ouvrir les crédits nécessaires pour le reversement de l'exercice ;

procède à la décision modificative n°2/2015 du budget principal afin d'inscrire des recettes non connues ou non notifiées au moment de l'élaboration du budget pour un total de 103 318 euros ;

approuve l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent au 1^{er} janvier 2016 ;

approuve le plan de désherbage communal en optant pour une réduction de 25 % par an des quantités de pesticides encore appliqués sur les espaces communaux (niveau d'objectif 1) ;

approuve la réalisation d'une étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration ; **accepte** le devis estimatif établi par SAUR VALBÉ pour un montant de 2 830 euros HT, plus deux analyses de sols complémentaires à 170 euros HT si nécessaire ; **sollicite** une aide financière du Conseil départemental de la Vendée à hauteur de 10% et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50%.

Infos communales

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de rescindement de l'impasse Saint-Vincent

Monsieur Didier MANDELLI, sénateur de la Vendée, a confirmé l'octroi d'une dotation d'action parlementaire de 5 000 euros pour ce projet. L'aide départementale au titre du produit des amendes de police n'est pas accordée pour 2015. Le dossier est reporté en 2016.

Constat de l'état de la rue de la Pointe suite aux travaux d'assainissement

La garantie de parfait achèvement court jusqu'au 10 décembre 2015.

Un constat sur site de l'état de la chaussée a eu lieu le 08 septembre en présence du maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre va adresser un ordre de service à l'entreprise lui demandant de remédier aux défauts relevés et de réaliser à ses frais un contrôle de compactage.

Travaux de restructuration de l'école du Parc

La réunion de démarrage s'est déroulée le 11 septembre. Les 11 entreprises étaient présentes.

Les ordres de service sont signés. Les travaux doivent démarrer le 12 octobre.

La livraison des nouveaux équipements est prévue pour la rentrée 2016.

Séance du 10 novembre 2015

Le Conseil Municipal :

décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 11 rue de la Fosse aux Loups, section B numéros 451, 452, 453, 468, 469, d'une contenance de 190 m², 2760 m², 2035 m², 1684 m² et 720 m², appartenant à Monsieur et Madame Jean-Luc CHAUVET ;

accepte la proposition d'avenant n°1 du lot 4 du marché de restructuration de l'école publique qui concerne le traitement insecticide et fongicide de la charpente en place sur la future zone de restauration scolaire pour un montant de 2 941.54 euros HT ; **autorise** Madame le Maire à signer et notifier l'avenant à l'entreprise ;

approuve la convention définissant les modalités de la prestation « paie » assurée par le Centre de

Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016 ; la convention est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 4 ans ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention ;

ne souhaite pas modifier les modalités de la taxe d'aménagement en vigueur ;

décide de ne pas donner suite à la convention de plantation de haies proposée par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'opération AFAC-Agroforesteries car le délai à l'automne-hiver 2015 pour effectuer les plantations est jugé trop court et des frais sont laissés à la charge de la commune; **est favorable** pour mettre en œuvre une action, au printemps 2016, dans le cadre de l'opération « plus d'arbres, plus de vie », pilotée par la Communauté de communes et complétée d'activités pédagogiques avec les écoles ;

émet un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations des services entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres intégrant le projet de territoire et le projet de schéma de mutualisation et d'intercommunalisation, **sous réserve d'atteindre les objectifs propres à la mutualisation : harmonisation, simplification et économies.**

accepte le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; **accepte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de la Communauté de communes pour l'année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

La pose de la Première Pierre du Pôle Scolaire est prévue le vendredi 18 décembre 2015 à 9h30 en présence de Madame la Sous-Préfète Corinne Blanchot-Prosper, Monsieur le Député Hugues Fourage, des conseillers départementaux : Valentin Josse, président de la commission aménagement et François Bon, président de la commission éducation, le président du SyDEV ou son représentant, les entreprises, l'équipe de maîtrise d'œuvre et les cabinets d'études et de contrôles.

Vie pratique

Nouveaux services sur la commune

Services à la personne

Contact : Dominique Midy
13, rue des Noyers - L'Orbrie
Tél. 06 12 84 33 06

Naturopathe, réflexologue

Contact : Florent Louvard
13, rue de la Chaume - L'Orbrie
Tél. 06 64 92 77 85
florentlouvard@yahoo.fr
<http://florentlouvard.wix.com/la-sante-simplement>

Artisan peintre

Contact : Dominique Raison
14, route de Puy Chabot - L'Orbrie
Tél. 06 80 95 53 22 - dominiqueraison@yahoo.fr

TRIONS VERRES, PAPIERS et TEXTILES

Des conteneurs sont à votre disposition :

Place de l'Europe : Deux conteneurs à verres, un à papiers et un à textiles.

Rue de l'Industrie : Un conteneur à verres et un à papiers.

Parking du terrain de foot : Un conteneur à verres et un à papiers.

Infos communales

Etat Civil 2015

Bienvenue aux bébés...



Idriss Bompard Guérit né le 14 juin

Faustin Guignard né le 22 août



Faustin

Meilleurs vœux de bonheur...



Marie-Hélène Bourry & Gérard Gaillard le 5 juin

Aurore Grimaud & Julien Pauline le 8 août

Ils nous ont quittés...

Thérèse Aubineau le 05 janvier

Daniel Braud le 05 juillet

Francis Talbot le 18 juillet



Henri Delforge le 27 juillet

Guy Pérot le 7 août

Albertine Morineau le 6 novembre